



## INSTRUCTIONS POUR :

### **Soumettre un formulaire de demande d'enregistrement d'une raison sociale (entreprise individuelle)**

La raison sociale est le nom sous lequel est ou sera exploitée une entreprise ou une société. Un particulier exploitant seul une entreprise, avec ou sans employés, est appelé un propriétaire unique. Si un particulier souhaite exploiter une entreprise avec une raison sociale, cette dernière doit être enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés en nom collectif et les raisons sociales*.

L'enregistrement de la raison sociale est soumis à l'approbation du personnel du Registre des sociétés. Les exigences à respecter dans la formulation de la raison sociale sont exposées dans la *Loi sur les sociétés en nom collectif et les raisons sociales* et son règlement. Lorsque vous choisissez une raison sociale, gardez les points suivants à l'esprit :

Votre raison sociale ne doit pas trop ressembler au nom d'une autre entreprise. Plus la dénomination sociale est unique, plus elle a de chances d'être acceptée.

- Le nom d'une raison sociale ou d'une société en nom collectif ne doit pas dépasser 120 caractères, ponctuation et espaces compris.
- La raison sociale peut contenir la ponctuation, les caractères et autres marques indiqués au paragraphe 9(1) de la *Loi sur les sociétés en nom collectif et les raisons sociales*.
- La raison sociale peut seulement contenir des lettres et des caractères de l'anglais et du français, accents compris.
- La raison sociale peut contenir des numéros, mais en chiffres arabes seulement.
- La raison sociale ne peut en aucun cas contenir un mot ou une expression obscène ou une connotation évoquant une entreprise scandaleuse, obscène ou immorale.
- La raison sociale ne doit pas être principalement une combinaison de signes de ponctuations ou autres.
- La raison sociale ne doit pas être uniquement ou principalement constituée du nom ou prénom d'un particulier.
- Le premier caractère de la raison sociale doit être un chiffre arabe ou une lettre figurant dans les alphabets de la langue anglaise ou française.

Pour en savoir plus sur les exigences, veuillez consulter la *Loi sur les sociétés en nom collectif et les raisons sociales* ou son règlement connexe.

- Avant de soumettre les documents pour enregistrer votre raison sociale, il est obligatoire d'effectuer une recherche et une réservation de nom. Vous devez remplir un formulaire de demande de recherche et de réservation de nom et l'envoyer au registre des sociétés, accompagné de votre paiement des frais de 25 \$.
- Une fois le nom de la raison sociale approuvé, vous avez 90 jours pour l'enregistrer en soumettant une demande d'enregistrement de raison sociale, accompagnée du règlement des frais de 50 \$.

Pour tout formulaire à envoyer au registre des sociétés, les règles suivantes s'appliquent :

- Les formulaires doivent être dactylographiés ou remplis lisiblement à la main.
- Le propriétaire de l'entreprise doit signer le formulaire à l'encre.
- Le formulaire original dûment signé doit être acheminé par la poste ou en personne au registre des sociétés. Les formulaires envoyés par télécopie, courriel ou autre moyen électronique ne seront pas acceptés.

Veillez noter qu'une fois enregistré, **le nom de la raison sociale doit être renouvelé tous les quatre ans** pour rester en vigueur.

### **Pour nous joindre :**

#### **Registre des sociétés**

Ministère de la Justice  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
Édifice Stuart M. Hodgson, rez-de-chaussée  
5009, 49e Rue  
C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9  
Canada

Téléphone : 1-867-767-9304  
Sans frais : 1-877-743-3302

Télécopieur : 1-867-873-0243  
Courriel : [corporateregistries@gov.nt.ca](mailto:corporateregistries@gov.nt.ca)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h.

Site Internet : <https://www.justice.gov.nt.ca/en/business-names/>